

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Direction de la Coopération et des Echanges
Interuniversitaires
Sous direction de la Formation du Perfectionnement
à l'Etranger et de l'Insertion

مديرية التعاون و التبادل ما بين الجامعات

المديرية الفرعية للتكوين و تحسين المستوى
بالخارج و الإدماج

Alger le

01 SEP. 2014

N° 935 DCEIU/SDFPEI

Madame et Messieurs les Présidents des Conférences
Régionales des Universités
Centre. Ouest. Est

Objet : Programme formation à l'étranger (PROFAS⁺ B) 2014-2015.

P.J : 07 documents.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération Algéro-Français (PROFAS+ Catégorie B) au titre de l'année universitaire 2014-2015, dédié aux enseignants chercheurs, aux chercheurs et aux jeunes doctorants, en phase de finalisation de thèse de doctorat, J'ai l'honneur de vous transmettre en pièces jointes les documents y afférents :

- 1- Note portant mise en œuvre du programme de coopération Algéro-Français (PROFAS+ B) 2014-2015.
- 2- Appel à candidatures.
- 3- Modèle de lettre d'accueil.
- 4- Modèle de procès-verbal du conseil scientifique d'établissement universitaire.
- 5- Modèle de procès-verbal du conseil scientifique d'établissement de recherche.
- 6- Canevas de candidature à une bourse doctorale 2014-2015.
- 7- Engagement de formation dûment signé.

Je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira bien de prendre en vue d'assurer une plus large diffusion de ces documents auprès des établissements universitaires et de recherche relevant des Conférences régionales des universités du Centre, de l'Est et de l'Ouest, (note, affichage, site web des établissements).

Les dossiers complets des candidatures répondant aux conditions d'éligibilité et aux critères réglementaires d'admissibilité au programme de formation résidentielle sont à faire parvenir à la DCEIU avant le **07 Octobre 2014 (délai de rigueur)**.

Consideration distinguée


عن الوزير وبتفويض منه
مدير التعاون و التبادل ما بين الجامعات
م. سعيدي أ. أرزقي



PROGRAMME PROFAS⁺

-Catégorie B-

Programme algéro-français d'appui à la formation et à la recherche par
des thèses pour enseignants et jeunes doctorants en phase de
finalisation de doctorat (ex-PROFAS B)



Les nouvelles dispositions du PROFAS⁺ s'inscrivent dans le cadre des recommandations issues de l'évaluation conjointe du programme PROFAS (2011-2012) et des orientations retenues dans le document cadre de partenariat 2013-2017, signé entre les deux parties en décembre 2012.

A ce titre les parties conviennent de relancer le programme dès le 4^{ème} trimestre 2014, selon de nouvelles dispositions.

Ces dispositions consistent en ce qui suit :

- Privilégier l'excellence en limitant l'attribution des ressources notamment à des enseignants en phase de finalisation de thèse de doctorat ou à des jeunes doctorants ayant un niveau d'excellence dans le cadre de la codirection de thèse.
- Sélectionner sur appels à candidatures de préférence au sein de collaborations scientifiques existantes de qualité, entre les deux pays.
- Privilégier des thématiques de recherche innovantes, devant contribuer à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs.
- Sélectionner les candidatures sur la base de l'excellence et de l'expertise. Les deux parties définiront l'organe à qui échoira de mener cette expertise.
- Centrer les engagements financiers du programme sur l'année civile.

Mise en œuvre du programme PROFAS⁺

• Appel à candidature

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme PROFAS⁺ (nouvelle version) dédié aux enseignants, aux chercheurs et aux jeunes doctorants en voie de finalisation de thèse de doctorat, un appel à candidature est ouvert du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2014.

Les enseignants, les chercheurs et les jeunes doctorants remplissant les critères d'éligibilité à ce programme peuvent déposer leurs candidatures auprès de leurs établissements d'origine.

Les dispositions réglementaires, les conditions d'admissibilité, la constitution du dossier et de l'échéancier portant dépôt des dossiers et sélection au niveau des établissements d'origine, des Conférences Régionales, de la Conférence Nationale des Universités et de la Commission Nationale de la Formation et du Perfectionnement à l'Etranger (expertise scientifique) font l'objet de notes diffusées auprès de l'ensemble des établissements de formation supérieure et centres de recherche sous tutelles du M.E.S.R.S.

Les notes d'information (critères d'admissibilité et constitution du dossier) portant sur le programme ainsi que les formulaires de candidature (canevas) seront disponibles sur les sites du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suivants : www.mesrs.dz ; www.umc.edu.dz ; www.cruo.univ-tlemcen.dz ; www.umbb.dz. Et, sur le site de l'Institut Français d'Algérie : <http://www.if-algerie.com/actualites/appels-a-projet>

Candidature / Critères d'admissibilité :

Les dossiers de candidature doivent être déposés au niveau des facultés et instituts. La présélection des candidats se fera par les conseils scientifiques.

Les Facultés et instituts sont invités à transmettre les dossiers de candidatures présélectionnés accompagnés du procès-verbal du conseil scientifique, **selon le modèle ci-joint**, au vice rectorat des relations

extérieures, de la coopération, de l'animation et communication et des manifestations scientifiques, qui se chargera de contrôler la conformité administrative et réglementaire avant leur transmission à la Conférence Régionale des Universités.

Critères d'admissibilité:

Les postulants doivent remplir les conditions suivantes:

- Avoir au minimum une année d'ancienneté dans le corps des maîtres assistants pour les doctorants et les enseignants (*Art. 28, Réf. 2*).
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse d'études à l'étranger supérieure à six (6) mois (*Art. 30, Réf. 2*).
- Justifier des diplômes requis (*Art. 30, Réf. 1*).
- Etre présélectionné par les conseils scientifiques des établissements de formation supérieure et de recherche sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et par les Commissions Ad hoc des Conférences Régionales (*Art. 27, Réf. 3*).
- Etre inscrit pour la préparation d'une thèse de doctorat en Algérie (avoir au minimum deux (2) inscriptions consécutives pour la préparation d'une thèse de doctorat en Algérie) (*Art. 28, Réf. 1*).
- Justifier d'un co-encadrement de thèse et d'un échéancier des travaux dûment visé par les directeurs des laboratoires Algériens et Français, précisant le thème de recherche et l'état d'avancement des travaux de la thèse (*Art. 28, Réf. 5*).

Les candidats à ce programme sont invités à respecter, les mesures suivantes :

- Présentation de l'original de la lettre d'accueil (selon le modèle en annexe) dans le cadre d'un partenariat d'excellence dans une institution universitaire ou de recherche en France, disposant de hautes capacités scientifiques et technologiques d'accueil (**document indispensable**) et la copie du **cadre "A"** de la "convention d'accueil".

• Les enseignants de la «**filière de Français**» préparant une thèse de doctorat continueront à être pris en charge dans le cadre du réseau LAFEF.

- Il est exigé la maîtrise de la langue Française.
- La durée de séjour en France est fixée par le comité mixte d'experts, elle n'est pas sujette à prolongation.
- Signature d'un engagement au moment du départ.
- Les candidats bénéficiaires sont tenus, à l'issue de leur formation en France, par l'obligation de :
 - a. Présentation d'un rapport sur les travaux effectués.
 - b. Soutenance en Algérie (au plus tard dans les dix (10) mois qui suivent la fin de formation).

***Dossier à fournir pour le programme de coopération
algéro-français PROFAS⁺.***

- Un (1) exemplaire original et deux (2) copies.

Le dossier de candidature comporte trois volets :

- Documents administratifs (trois (3) exemplaires)
- Documents d'accueil
- Documents scientifiques

Les dossiers de candidature seront présentés selon l'ordre qui suit :

1. Documents Administratifs :

- Demande manuscrite.
- Curriculum Vitae.
- Imprimé de demande de bourse visé par les Conférences Régionales des Universités.
- Canevas à renseigner en caractères typographiques (à ne pas remplir à la main) – modèle à télécharger sur le site du M.E.S.R.S. Ce canevas

doit être dûment visé par le Chef d'établissement, le Président du Conseil Scientifique de l'Etablissement (Université, Centre universitaire, Ecole, Centre, Unité de Recherche) et par le Président du Conseil Scientifique de la faculté.

- Copie du 1^{er}PV d'installation.
- Copie de l'arrêté de titularisation.
- Copies légalisées des diplômes.
- Copie des certificats d'inscription en thèse (doctorat) en Algérie.
- Etat d'avancement des travaux de recherche visé par le directeur de thèse en Algérie et le co-encadreur en France attestant que le candidat est en voie de finalisation de thèse de doctorat (voir canevas).
- Attestation de non bénéficiaire d'une bourse d'études d'une durée égale ou supérieure à six (6) mois à l'étranger délivrée par l'établissement de rattachement.
- Attestation sur l'honneur du candidat précisant le non bénéficiaire d'une bourse d'étude résidentielle à l'étranger (en qualité d'étudiant ou qualité d'enseignant).
- Extraits de naissance (un en langue nationale et un en langue française).
- Fiche familiale.
- Deux photographies.

2. Documents d'accueil :

- L'**original de la lettre d'accueil** dans une institution universitaire ou de recherche en France, *selon un modèle joint en annexe* (le document faxé, scanné ou photocopie n'est pas recevable).
- **Convention d'accueil** : Les candidats postulant à ce programme sont invités à solliciter dès le lancement, la **convention d'accueil** auprès de son organisme d'accueil. Nous rappelons que ce document, exigé par la partie française, est **indispensable** pour la constitution du dossier de **demande de visa**.
- Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre uniquement une copie du **cadre "A"** de la "convention d'accueil d'un chercheur ou enseignant chercheur étranger "visé par l'organisme d'accueil. Une fois sélectionné l'enseignant sera appelé à fournir

l'original de cette convention d'accueil avec ses cadres "A et B" dûment visés par les instances compétentes lors du dépôt du dossier de demande de visa.

- Le dépôt des dossiers de **demande de visa demeure une démarche du ressort du candidat** avec l'assistance des services compétents des établissements.

3. Documents scientifiques :

Ce dossier devra être fourni séparément en un seul exemplaire (ensemble des travaux liés à l'état d'avancement de la thèse).

Il consistera en une **présentation du travail de recherche** (thèse de doctorat) mené par l'enseignant ou le jeune doctorant. Il est **important** pour le **postulant de se munir**, lors de l'expertise scientifique de l'ensemble des travaux et des documents scientifiques liés à l'état d'avancement de sa thèse (tout le dossier scientifique sera récupéré séance tenante par l'enseignant ou le doctorant à l'issue de l'expertise scientifique).

Les candidats sélectionnés présenteront **deux autres exemplaires** du dossier administratif **traduit en langue française**.

